

LE DÉPARTEMENT SE MOBILISE POUR PROTÉGER FACE AU COVID-19 ET PRÉPARER L'AVENIR

AU NIVEAU DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT :



> Activation du plan de continuité des services avec le maintien de notre standard téléphonique et des services ainsi que la mise en place de numéros de téléphone d'urgence :

- Standard du Département : 04 66 49 66 66
- DGA_Direction* : 04 66 49 66 06
- MDA/MDPH* : 04 66 49 60 70
- Les maisons départementales des solidarités :
 - MDS Mende : 04 66 49 14 85
 - MDS Marvejols : 04 66 49 95 03
 - MDS Florac : 04 66 49 95 04
 - MDS Langogne : 04 66 49 95 02
 - MDS Saint-Chély : 04 66 49 95 01

> Mise en télétravail de tous les agents exceptés ceux nécessaires à la continuité du service en présentiel et au traitement des urgences ; bon fonctionnement grâce à la forte mobilisation du service informatique et des agents.

> Adaptation du site Internet du Département pour communiquer les informations importantes

> Réunions régulières de la cellule de crise au Conseil départemental avec le Comité de Direction général élargi

> Prestations sociales payées

> Renouvellement des CDD pour tous les agents employés sous ce type de contrat durant la crise

> Mobilisation du Laboratoire départemental d'analyses pour fabriquer des solutions hydro-alcooliques et candidature (auprès de l'ADF) pour réaliser des tests par technique ELISA sur des échantillons sérologiques humains, avec une capacité journalière de 300 à 500 analyses par jour.

> Développement de la formation en ligne pour les agents.

> Réouverture de l'accueil sur l'ensemble des sites le 11 mai avec la mise en place du protocole sanitaire en vigueur

AU NIVEAU DU SUIVI DE CRISE AVEC LA PRÉFECTURE :

> Participation à la cellule de crise de la préfecture et à la mise en oeuvre de certaines actions

AU NIVEAU DE NOS COLLÈGES :

> Les collèges publics ont été nettoyés, désinfectés et sont restés ouverts, avec une permanence de nos agents, pour rester opérationnels en cas d'accueil des enfants des personnels soignants et de la protection de l'enfance.

> Les agents des collèges ont été opérationnels pour le 11 mai pour assurer la réouverture des établissements et la restauration des scolaires du 1er degré.

> Pour assurer la continuité pédagogique et éviter toute rupture d'égalité, prêt de matériel informatique à certains élèves non équipés afin qu'ils puissent suivre l'enseignement à distance. Le prêt a eu lieu dans les collèges du Collet-de-Dèze, du Bleymard, de Villefort, Marvejols et de Mende, avec des tablettes achetées par le Département issues des classes mobiles.





AU NIVEAU DE LA DIRECTION DES SOLIDARITÉS :

- > Aucune suspension de droits.
- > Les mesures de confinement créent de la tension au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; mise en place d'un soutien psychologique pour les assistants familiaux et les enfants qui leur sont confiés ainsi qu'une conférence téléphonique hebdomadaire pour les structures collectives, en plus des réponses journalières.
- > Côté petite enfance, création d'un pôle technique avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale pour gérer les situations au quotidien pour les enfants des soignants.
- > Conférence téléphonique hebdomadaire de nos services avec les établissements pour les personnes âgées (PA) et accueillant des personnes en situation de handicap (PH), en plus des réponses apportées quotidiennement en fonction de leurs besoins.
- > Préparation de 2 lieux d'accueil (mobilisation de 2 collèges) pour les mineurs de l'ASE en cas de maladie des encadrants ou si, pour des raisons comportementales, nous sommes obligés de changer de lieux d'accueil.
- > Soutien à l'équipement d'une structure (association Saint-Nicolas) dédiée à l'accueil des malades issus des établissements PH.

AU NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS (MASQUES, COMBINAISONS, GANTS, GEL, BLOUSES, ...) :

- > Intervention auprès du Ministre de la santé pour nos structures de l'enfance, oubliées pour la distribution des équipements et les structures des services d'aide à domicile de notre département.
- > Distribution des protections à nos agents et salariés pouvant être exposés :
 - agents du laboratoire ;
 - agents des routes pour les interventions éventuelles d'urgence ;
 - travailleurs sociaux (référents autonomie, sages-femmes, agents recevant du public pour les urgences dans les Maisons départementales des solidarités mais aussi à ses salariés assistants familiaux).
- > Distribution dans nos structures de l'enfance habilitées par le Département : lieux de vie, Maisons de l'Enfance à caractère social (MECS) accueillant des enfants de l'Aide sociale à l'Enfance et une dotation pour la FOL (Ligue de l'enseignement) qui s'occupe de la mise à l'abri des Mineurs Non Accompagnés (MNA).
- > Distribution de gels auprès des infirmiers libéraux mais aussi à la maison de santé de Langogne, chez les médecins généralistes, au centre COVID de Mende ou encore au centre d'accueil DDSCPP* pour les sans-abris et les déboutés du droit d'asile.
- > Distribution de plusieurs aides ponctuelles pour les 4 structures d'aides à domicile en attendant qu'elles reçoivent leurs dotations du gouvernement et de certains professionnels de santé libéraux et de santé : centres de soins infirmiers, ambulanciers, taxis, médecins généralistes, établissements de pompes funèbres...
- > Distribution d'un complément de dotations pour les pompiers (point régulier avec le Colonel Broussou) : plus de 4000 masques déjà distribués dans les Centres d'incendie et de Secours.
- > Le Département a fait rajouter, dans le routage départemental du GHT Covid-19 en équipements, les établissements non prévus initialement dans le plan de routage de l'État.
- > Soutien à la mise en place de certains centres dédiés COVID19 (Mende et Saint-Chély d'Apcher) et centres d'appel (Villefort).



Nous conservons une réserve pour les interventions à venir de nos personnels et d'autres urgences (en cas de retards dans les routages de l'Etat) et avons divisé les stocks pour nous prémunir de vols éventuels.

> En collaboration avec l'entreprise Tufféry de Florac, mise en place de l'opération « *Un masque pour chaque Lozérien* » faisant appel à 500 couturier(e)s pour coudre des masques en kits et aux agents du Département volontaires pour les distribuer ensuite dans les communes.

AU NIVEAU DES FORCES DE L'ORDRE :

- > Relais des préoccupations des forces de police auprès du Ministre de l'intérieur concernant l'absence d'équipements de protection pour eux.



AU NIVEAU DES ROUTES :

> Sur l'A75, maintien de l'ouverture de l'Aire de la Lozère pour les routiers avec possibilité d'accès aux sanitaires et à la boutique de produits locaux.

> Dispositif d'astreinte maintenu à l'identique. Pour tenir compte des prévisions météorologiques, il est ponctuellement renforcé. Pour mémoire, le Département pratique depuis plusieurs années la conduite à un sur les engins de déneigement ce qui permet de maintenir nos interventions. Les études des projets se poursuivent en télétravail.



AU NIVEAU ÉCONOMIQUE :

> Le contrat de Cahors est suspendu pour l'année 2020,

> L'Assemblée des Départements de France a demandé l'inscription des aides économiques des collectivités en section d'investissement pendant le temps de la crise sanitaire.

- Constitution d'un **fonds de soutien spécial Covid-19 abondé d'1 million d'euros** pour faire face aux premières demandes lors de la Décision Modificative du budget 2020 (DM1). Puis ce fonds a été abondé le 19 juin en DM2 de 700 000 euros soit un total de 1,7M€ ainsi que par la création d'un fonds en investissement d'un montant de 500 000€. Il faudra certainement y revenir encore en DM3. Priorité donnée aux structures ayant des salariés et à celles qui ont engagé des dépenses pour des événements annulés à cause de la crise sanitaire.

> **Contribution du Département au fonds régional « L'OCCAL »** à hauteur de 3 € par habitant soit un montant de 240 720 €. Et conférences téléphoniques avec la Présidente de la Région et les 13 Présidents des Départements de l'Occitanie pour articuler nos interventions (matériels, plateforme pour valoriser les circuits courts, aides financières possibles en fonction des publics...).

> **Partenariat visant à accompagner les entreprises** au cours de la crise conclu entre le Département de la Lozère et la CCI, pour la période du 14 avril au 29 mai 2020 avec

- formation réciproque des agents consulaires et des agents départementaux aux accompagnements proposés par les deux structures
- prise de contacts rapide avec le plus grand nombre possible de chefs d'entreprises afin d'évoquer leur situation et de les informer sur les dispositifs d'accompagnement à leur disposition ainsi que sur les modalités de maintien/reprise de leur activité. Au total ce sont 697 dirigeants qui ont été contactés.

> Travail conjoint de Lozère Développement et des consulaires pour permettre aux Lozériens de retrouver plus facilement tous les produits locaux **pour consommer local** et ainsi soutenir nos filières et nos producteurs, encore plus que d'habitude : <http://lozere-developpement.com/covid19/>

> Mise en place d'un Drive Fermier Lozère éphémère, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, sur 4 sites à Florac, Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher pour permettre aux consommateurs de manger local en toute sécurité et aux producteurs d'écouler leurs productions. La plateforme est accessible sur www.drive-fermier.fr

> **Adaptation du RDAS pour une aide sociale exceptionnelle aux petits entrepreneurs en difficulté**

Mise en place d'un « fonds de secours » attribué pour les difficultés rencontrées de la période du 15 mars au 2 juin 2020, par les chefs d'entreprise des secteurs du commerce de l'artisanat et du tourisme - Une enveloppe de 200 000€ a été réservée à ce dispositif.

> Relais aux entreprises de tous les dispositifs d'aide à leur disposition portés à notre connaissance sur le site lozere.fr.

> Pour les associations :

- relais du dispositif d'aide et d'appui du gouvernement
- au regard de son champ d'intervention, le Département intervient auprès du monde associatif (en particulier sur les thématiques du social, du sport, de la culture et du tourisme).
- afin de permettre aux associations de supporter leurs charges fixes au quotidien ainsi que les frais engagés pour préparer les différentes manifestations, le Département verse, pour toutes



les subventions votées au titre de l'année 2020, l'intégralité de l'aide votée, avant la justification des dépenses, sous forme forfaitaire.

- Pour la reprise de la saison touristique **élaboration d'un plan d'actions avec les professionnels visant à assurer la relance de la destination Lozère**

- Grâce à l'ordonnance 319 qui permet d'adapter le code des marchés publics. Les avances sur commandes ont été revues à la hausse et peuvent être de plus de 60%. Les règles de mise en concurrence sont aussi aménagées.

> Pas de pénalités de retard appliquées pour nos entreprises ayant un marché en cours avec le Département et une souplesse sur les délais pour les marchés.

> Paiement des demandes de facturation intermédiaire des entreprises qui ont exécuté des prestations, dans le cadre des marchés avec le Département, pour leur permettre de rentrer de la trésorerie.

> Chantiers du Département : chaque entreprise a été interrogée pour savoir si elle pouvait garantir sur les chantiers « les gestes barrière » et la sécurité de ses salariés. Sur demande écrite précisant cette impossibilité, une interruption de chantier a été accordée en prenant des ordres de service inhérents

ENTRAIDE :

> Mise en place d'une plateforme de solidarité et d'entraide entre particuliers durant le confinement <https://lozere.entraidonsnous.fr> ayant pour objectif de limiter l'isolement en apportant sa contribution et/ou en bénéficiant d'un soutien solidaire.

> Le Département en lien avec les chambres consulaires, AD'OCC, les comptables et les experts-comptables de Lozère propose une cellule d'écoute et de soutien aux chefs d'entreprise rencontrant des difficultés induites par la crise avec des écoutes téléphoniques sur rdv avec un thérapeute, trois fois par semaine.

> Mise à disposition des ressources numériques de la Médiathèque départementale (MDL) pour que les Lozériens puissent accéder aux livres, films, magazines, musiques, etc.

Le Département (administratif et exécutif) s'est pleinement mobilisé pour apporter sa contribution afin de diminuer les effets de cette pandémie.

lozère
LE DÉPARTEMENT

INFORMATION À VOS VISITEURS

VISITEURS EN VOUS PROTÉGEANT, VOUS PROTÉGEZ LES AUTRES
> STANDARD DU DÉPARTEMENT : 04.66.49.66.66

PRÉSENTEZ-VOUS À LA PERSONNE DE L'ACCUEIL À VOTRE ARRIVÉE EN PRÉCISANT L'OBJET DE VOTRE VISITE PUIS ATTENDEZ QUE L'ON VIENNE VOUS CHERCHER

PRÉFÉREZ LES RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES AUX RENDEZ-VOUS EN PRÉSENTIEL

APPELEZ RÉALABLEMENT POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS AVANT DE VOUS RENDRE SUR PLACE, SEUL DE PRÉFÉRENCE

RESPECTEZ LES RÈGLES DE DISTANCIATION ET LE MARQUAGE AU SOL

SOYEZ RESPONSABLE : FIÈVRE, TOUX, RHUME = VISITES INTERDITES

*DGA : Direction générale administrative
MDA : Maison de l'Autonomie
MDPH : Maison départementale des Personnes Handicapées
MDS : Maison départementale des solidarités
DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations

Retrouvez-nous sur www.lozere.fr